

10 août 2020 -16:37

SURE-Communiqué de presse de l'Agence de la Dette

La Belgique demande officiellement 7,8 milliards d'euros d'aide de l'UE dans le cadre du programme SURE

Bruxelles, le 10 août 2020

Le vendredi 7 août 2020, le Royaume de Belgique a officiellement demandé une assistance financière au titre de l'instrument SURE de l'Union européenne pour un montant total de 7,77 milliards d'euros. Ce montant représente les dépenses publiques de la Belgique qui sont dues pour l'adoption de mesures nationales directement liées aux régimes de chômage partiel et de mesures similaires pour faire face aux effets économiques et sociaux de l'événement exceptionnel causé par l'épidémie de COVID-19. Sur le montant total de 7,77 milliards d'euros, 6,21 milliards d'euros sont des dépenses du gouvernement fédéral, le reste étant des dépenses des Régions et des Communautés.

L'assistance au titre de l'instrument SURE prendra la forme de prêts accordés par l'Union européenne. Il est prévu que l'Union européenne commence à verser les prêts à la Belgique et aux autres États membres qui ont demandé à bénéficier de l'instrument à partir de septembre 2020, et ce jusqu'à la mi-2021, pour la première série de demandes.

Le Ministre des Finances, Alexander De Croo, a déclaré : "Ceci démontre que l'Europe peut agir rapidement en temps de crise et qu'elle est capable d'une solidarité concrète à grande échelle. Les États membres ne peuvent faire face efficacement aux conséquences sociales et économiques négatives de la crise que s'ils coopèrent de manière intensive, ce dont le programme SURE est un excellent exemple. Ce programme aide la Belgique à diversifier le financement de sa dette publique tout en obtenant un soutien supplémentaire pour les besoins de financement de ses régions et communautés. Ainsi, SURE aide les autorités belges à permettre à plus d'un million de salariés, d'indépendants et de PME de traverser cette période difficile".

La décision du Conseil européen d'accorder une aide à la Belgique est attendue dans un avenir proche. Suite à cette décision, l'Agence de la dette belge pourra mettre à jour son plan de financement 2020 si elle choisit de demander une première tranche de prêt en 2020.

Agence Fédérale de la Dette
Avenue des Arts 30
1040 Bruxelles
Belgique
+32 257 47082
<http://www.debtagency.be>

Jean Deboutte
Directeur Strategy, Risk Management &
Investor Relations
+32 470 74 72 79
info@debtagency.be